



Message d'intérêt public

Demandes de financement pour le Fonds d'aide aux victimes maintenant acceptées

Date de début : 29 novembre 2021

Date de fin : 19 janvier 2022

Nunavut

45 s

Le ministère de la Justice accepte, par le biais du Fonds d'aide aux victimes, des demandes de financement provenant de particuliers, d'organismes et d'organisations pour aider les victimes.

Vous pourriez avoir droit à du financement si le projet que vous proposez :

- offre une formation adaptée aux prestataires de services de première ligne sur les besoins et les inquiétudes des victimes d'un acte criminel;
- met à la disposition des victimes des services directs qui les aident en leur offrant des interventions en situation de crise, en faisant des suivis, en leur fournissant de l'information et en les aiguillant;
- fait de la sensibilisation auprès du public sur les droits et les responsabilités des victimes, les services offerts, le système de justice pénale et ses procédures, et tout aspect afférent aux victimes d'actes criminels.

Toute autre proposition de projet se rapportant à l'aide aux victimes pourrait également être prise en considération.

Pour obtenir un formulaire de demande et les directives de rédaction d'une proposition, veuillez communiquer avec Dephin Mutema, la coordonnatrice de l'élaboration de programmes pour les victimes au 867-975-6373 ou à dmutema@gov.nu.ca.

La date limite pour faire une demande est le 19 janvier 2022 à 17 h.

###

Relations avec les médias :

Isabelle Gingras
Analyste de politiques et de communications
Ministère de la Justice
867-975-6324
IGingras@GOV.NU.CA

ᐱᐳᐸᐸᐸᐸᐸ ᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ ᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ ᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ, ᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ, ᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ ᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat itut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications